



Obtenir le divorce après séparation verbale ?

Par **lelisabeth**, le **20/10/2008** à **21:35**

mon ami marié sous le régime de la séparation de biens a vendu sa maison avec sa femme et ont fait le partage de la maison. Ils ont décidés d'un commun accord a un divorce à l'amiable d'ici 2 ans sur simple accord verbal sans passer par une administration et dans l'attente ils sont séparés sur leur simple accord mutuel (sans être passés par un juge). rien a été notifié auprès d'un juge pour cette séparation. mon ami peut-il au bout de deux ans à partir de la date de vente de la maison demander le divorce automatique ? cette date de vente de la maison justifie t-elle le départ des deux ans obligatoires à la demande de divorce. Merci d'avance et merci encore pour l'aide que vous apportez à tous et à toutes

Par **Tisuisse**, le **20/10/2008** à **23:40**

Pas de divorce sans jugement. Désolé, il leur faudra, à tous les 2, passer devant un JAF.